

Adresse de correspondance :

Pays du Gévaudan-Lozère Mairie 48100 Montrodat

Courriel : contact@petr-gevaudan-lozere.fr

Site internet : www.pays-gevaudan-lozere.fr

Département de la Lozère EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE CONSEIL SYNDICAL

Délibération n° DE 2019 020

Objet: Vote du compte administratif 2018

Séance du vendredi 07 juin 2019

Date de la convocation: 28/05/2019

Membres en exercice: 17

<u>Présents</u>: Elisabeth ACHET, Rémi ANDRE, Alain ASTRUC, Jean-Pierre

BARRERE, Jacques BLANC, Hubert BOUT, Jean-Noel BRUGERON, Pierre

Présents: 11

LAFONT, Marcel MERLE, Francis SARTRE, Jean-Louis VAYSSIER

Votants: 11 Pour: 11 Représentés :

Contre: 0 Abstention: 0

Excusés: Charles ARIENTE, Suzanne BADAROUX, Bernard BASTIDE, Patricia BREMOND, Emmanuel CASTAN, René CONFORT, André CONSTAND, Séverine CORNUT, Yvan DALLE, Gilbert FONTUGNE, Alain GUENNOU, Jean-Paul ITIER, Pierre MOREL A L HUISSIER, Jean-Paul POURQUIER, Philippe ROCHOUX, Michel THEROND

Absents: Josette BOULET, Eve BREZET, Jean-Pierre DELTOUR, Denis

GRAS, Ludovic JAFFUEL, Raymonde JOUBERT, Bernard PINOT

Secrétaire de séance : Rémi ANDRE

L'an deux mille dix-neuf et le sept juin à 9 heures 30, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L5210-1 à L.5212-34, et L2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Monsieur Jacques BLANC:

- délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Jacques BLANC,
- après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

PREFECTURE DE MENDE

Date de réception de l'AR: 13/06/2019
048-200078343-20190607-DE_2019_020-DE

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						III III W PAR II III III III III
Opérations exercice	1 595,50		140 737.55	98 112.56	142 333.05	98 112.56
Total	1 595.50		140 737.55	98 112.56	142 333.05	98 112.56
Résultat de clôture	1 595.50		42 624.99		44 220.49	
Restes à réaliser						
Total cumulé	1 595.50		42 624.99		44 220.49	
Résultat définitif	1 595.50		42 624.99		44 220.49	

- 2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.
- 4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à MONTRODAT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

A Montrodat, le 07 juin 2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 14/06/2019 et publié ou notifié le 14/06/2019

Jean-Paul POURQUIER

Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère

PREFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 13/06/2019
048-200078343-20190607-DE_2019_020-DE